

COMMUNIQUE DE PRESSE

Villejuif, le 3 avril 2024

Les « 24 solutions » de la Propreté pour la simplification de la norme, de la vie des entreprises et des salariés.

La Fédération des Entreprises de Propreté, d'Hygiène et Services Associés (FEP) a présenté [les « 24 solutions » 2024 de son Livre Bleu.](#)

Comme tous les ans, en qualité d'acteur économique engagé, la FEP, principale organisation patronale représentative du secteur de la Propreté, rassemblant des TPE, PME et grandes entreprises avec plus de 80% des effectifs du secteur, adresse aux décideurs publics, qui souhaitent agir avec elle, ses « 24 solutions » pour 2024.

A l'occasion de l'annonce formulée par le gouvernement de présenter dans les prochains semaines des mesures législatives et réglementaires visant à simplifier la norme et le quotidien des Français et par ailleurs, dans la continuité du rapport « *Rendre des heures aux Français* », présenté il y a quelques semaines par plusieurs parlementaires, la FEP entend s'inscrire dans cette dynamique pour faire entendre la voix des entreprises et salariés des secteurs de services à forte intensité de main d'œuvre.

Loin de formuler des propositions incantatrices, les solutions visent à adopter une nouvelle approche des marchés publics et privés (Axe 1) avec notamment la nécessité d'agir en faveur du travail en continu et/ou en journée (TEC/J) lorsque l'activité le permet. Alors que le TEC/J est la norme dans les pays scandinaves, force est de constater qu'en France, il demeure encore l'exception. La FEP se félicite que l'Etat, en qualité de principal acheteur public, souhaite agir en ce sens à l'instar de l'annonce faite par le Premier ministre Gabriel Attal, dans son discours de Politique Générale du 30 janvier et à l'issue duquel la Fédération a engagé des démarches de consultation avec l'Hôtel de Matignon. Désormais, il s'agit de concrétiser ces annonces pour lesquelles la FEP recommande une circulaire spécifique incluant la systématisation d'une étude de faisabilité sur le TEC/J, la prise en compte de l'Index Propreté ainsi que des caractéristiques sectorielles (article 7, etc).



La FEP avance également plusieurs mesures pour stopper l'inflation normative et simplifier la vie des entreprises (axe 2) en rationalisant la production de la norme nationale et européenne, en réduisant les délais de paiement... Comme l'explique Philippe Jouanny, Président de la FEP : « *Ces mesures doivent permettre aux entreprises de se concentrer davantage sur leurs missions premières : répondre à la demande servicielle des clients tout en créant de l'emploi* ».

Par ailleurs, l'autre pilier des solutions vise à faciliter le maintien et la création d'emplois dans les secteurs de service (axe 3) en pérennisant les allègements de charge, en assouplissant les règles liées aux compléments d'heures pour redonner du pouvoir d'achat aux salariés ou encore soutenir la proposition de réforme du temps partiel pour favoriser le développement de l'emploi.

Enfin, nous proposons (axe 4) des mesures pour favoriser l'employabilité des salariés en leur permettant d'accéder plus facilement au logement social, à la formation et à l'insertion professionnelle, en optimisant le suivi de l'évolution professionnelle pour faire vivre l'ascenseur social et une meilleure prise en compte des enjeux de leurs mobilités.

Le secteur de la Propreté et de l'Hygiène rassemble près de 15 000 entreprises d'au moins un salarié et plus de 600 000 emplois pour un chiffre d'affaires de plus de 19 milliards d'euros. La Fédération des Entreprises de Propreté, d'Hygiène et Services Associés (FEP), est la principale organisation patronale représentative et rassemble des TPE, PME et grandes entreprises employant 70% des effectifs de la branche

Fédération des Entreprises de Propreté, d'Hygiène et Services Associés (FEP)

34 boulevard Maxime Gorki – 94808 Villejuif cedex

www.monde-proprete.com

Contact presse : Florian BUNOUST-BECQUES - Tél : 07 76 92 38 81 / E-mail : relationspubliques@gie-monde-proprete.com
Association déclarée le 19 juillet 1966 sous le n°66 10 67 – Membre de la Fédération Européenne du Nettoyage Industriel (EFCI)